

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

CONSTITUTION HYGIÉNIQUE DES MURS D'HABITATION

Dans son numéro du 17 courant, le journal le *Génie civil* publie un intéressant article sur la constitution hygiénique des murs d'habitation. Ce point de vue nouveau dans l'art de construire mérite d'attirer l'attention des architectes soucieux du progrès; surtout à Lyon où l'on discute aujourd'hui avec passion, les nouvelles constructions de la rue Grôlée.

Les considérations qui suivent, ont été exposées au congrès d'hygiène de Londres par un maître des plus autorisés, M. Émile Trélat.

Jusqu'à présent les constructeurs se préoccupent seulement de donner à leurs murs la résistance strictement nécessaire pour subir l'effort auquel ils les destinent, de façon à réaliser le maximum d'économie; parfois la question d'aspect joue bien un certain rôle, mais c'est là l'exception.

Cette réduction dans l'épaisseur des murs de nos habitations est une tendance toute naturelle, surtout dans les villes où l'espace manque et où la vie coûte cher, mais c'est aussi une tendance contre laquelle l'hygiène doit réagir vigoureusement, si elle veut lutter, avec quelques chances de succès, contre ces affections terribles qui prennent de plus en plus droit de cité chez nous.

Il ne faut donc plus considérer seulement un mur comme un élément de la construction, mais comme un facteur de la salubrité de nos demeures. C'est lui qui doit nous protéger contre les variations atmosphériques au double point de vue de la température et de l'humidité, tout en servant d'organe d'assainissement contre la contamination résultant du fonctionnement même de la vie dans les locaux habités.

On infère facilement de ces conditions de service des murs, dit M. Trélat, la nécessité de définir leurs capacités :

1^o Au point de vue de la protection qu'ils fourniront à l'intérieur contre les variations atmosphériques;

2^o Au point de vue de leur influence sur l'état atmosphérique intérieur;

Les variations atmosphériques sont de trois genres :

- a Les variations mécaniques,
- b Les variations hygrométriques,
- c Les variations thermiques.

Les variations mécaniques, qui sont dues aux mouvements de l'atmosphère, qui peut être calme, ventuse ou tempétueuse, sont toujours suffisamment annulées par les murs tels que nous les construisons aujourd'hui; il n'y a donc pas lieu de s'en occuper ici.

Les variations hygrométriques sont un ennemi autrement redoutable pour les architectes; leur importance est du reste très variable avec les pays, les saisons et les sites, mais comme elles existent partout, il importe toujours que le mur leur soit une barrière infranchissable.

Ici l'épaisseur ne joue qu'un rôle secondaire, la nature des matériaux est le point principal. M. Trélat donne l'exemple suivant :

le grès, celui de Fontainebleau en particulier qui est de constitution tertiaire, livre un passage facile à l'eau, un morceau de grès mesurant de 50 à 60 centimètres d'épaisseur en contact avec l'eau, sur une de ses faces laisse voyager le liquide dans ses profondeurs et atteindre après quelques heures la face opposée. Le granit et le calcaire placés dans les mêmes conditions resteront sensiblement imperméables à l'eau.

Au point de vue thermique, les murs d'habitation devraient posséder une capacité d'isolement telle que les variations de température qui affectent l'une de ses faces n'ait jamais le temps de se propager jusqu'à l'autre.

Les matériaux que nous employons couramment sous des épaisseurs de 0^m,50 et souvent moins, sont loin de remplir cette condition. Il ne faudrait pas moins de 2 mètres d'épaisseur avec notre climat pour opposer une barrière suffisante au froid de l'hiver, et à la chaleur plus redoutable encore de l'été.

Les matériaux ont du reste des pouvoirs d'isolement très différents. Le bois est quinze fois plus isolant que le calcaire et sept fois plus que la brique; la laine est vingt-trois fois plus isolante que le calcaire et onze fois plus que la brique.

On voit tout le parti que l'on peut tirer en construction des revêtements en bois ou en tenture. Un lambrissage en bois de 0^m,035 ou un revêtement en laine de 0^m,025, doublerait immédiatement la capacité d'isolement des murs que nous construisons journellement.

2^o Capacité des murs au point de vue de leur influence sur l'état atmosphérique intérieur. L'exercice de la vie est une cause constante de viciation de l'atmosphère; lorsque nous vivons à l'extérieur le cube d'air considérable dont nous disposons l'agitation de l'atmosphère, nos mouvements propres, nous mettent à l'abri de l'infection rapide et dangereuse à laquelle nous exposent nos produits d'élimination. Dans les locaux resserrés au contraire il importe de détruire rapidement ces germes ou ces ptomaines qui se collent aux murs et qu'une aération même bien comprise est impuissante à enlever.

Ces fumiers, suivant le mot pittoresque du Dr Rochard, doivent être détruits par l'oxydation directe sur la paroi qu'ils recouvrent, d'où la nécessité de s'adresser à des matériaux poreux se laissant suffisamment pénétrer par l'air.

Les calcaires sont à ce point de vue des matériaux précieux, puisque leur porosité les laisse facilement pénétrables à l'air tout en livrant difficilement passage à l'eau, ils doivent donc être toujours préférés au granit, qui imperméable à l'eau ne laisse jamais passer d'air.

M. Trélat tire de cette étude les trois conclusions suivantes que nous citons textuellement :

1^o Les murs extérieurs de nos habitations sont aujourd'hui pourvus de capacités isolantes trop faibles, pour que nous puissions entretenir régulièrement dans nos logements la température normale de salubrité;

2^o Il y a lieu d'accroître ces capacités, soit en augmentant l'épaisseur des murs, soit, à défaut de cette augmentation, en revêtissant la face intérieure des murs d'une doublure faite en matériaux très isolants, tels que le bois ou les étoffes;

3^o Au point de vue de la pureté atmosphérique intérieure, les meilleures parois sont les murs composés de matériaux perméables à l'air, et imperméables à l'eau, le type de ces matériaux est le calcaire tendre.

A. B.



LA QUESTION DES ABATTOIRS

AGRANDISSEMENT DES ABATTOIRS ET MARCHÉS DE VAISE
AMÉLIORATIONS A RÉALISER

La Commission municipale nommée par arrêté du 13 novembre 1890 pour rechercher quelles pourraient être les améliorations à apporter à l'abattoir et aux marchés aux bestiaux de Vaise a terminé ses études.

Voici le rapport de cette Commission, qui mentionne en détail toutes les améliorations qu'il y aurait lieu de réaliser dans ces établissements.

Ces améliorations, avec l'estimation qui en a été faite par le service de l'Architecture et par celui de la Voirie, sont les suivantes :

1° AGRANDISSEMENT DE L'ABATTOIR ET DU MARCHÉ AUX BESTIAUX	
	francs
Acquisition de 16.193 mètres carrés de terrain pour l'agrandissement de l'abattoir, évaluée.	200.000 »
Acquisition de 5.955 mètres carrés de terrain pour l'agrandissement du marché, évaluée.	60.000 »
TOTAL.	260.000 »
2° INSTALLATION DE L'ABATTOIR (SERVICE DE L'ARCHITECTURE)	
Construction d'un abattoir pour la charcuterie.	300.000 »
Brûloir.	30.000 »
Porcheries et boyauderies.	180.000 »
Magasins et vestiaires.	40.000 »
Salle pour les chaudières, salle de séquestre et d'autopsies, locaux pour les syndicats, cabinets d'aisances, etc.	100.000 »
Halle pour la vente à la cheville.	60.000 »
Constructions annexes pour salle de séquestre et d'autopsies pour la boucherie, fourrière, etc.	20.000 »
Reconstruction de la triperie.	180.000 »
Bâtiments annexes à reconstruire à l'emplacement des porcheries.	60.000 »
Transformation des magasins à l'entrée de l'abattoir en écuries et remises pour les bouchers.	40.000 »
Réfection de cabinets d'aisances, création d'urinoirs, réparation des voiries, pose de chéneaux et descentes, fourniture de machines, chaudières, tuyauteries, bouilleurs pour la triperie ou la charcuterie, y compris la réfection du sol des écuries et échandoirs, l'enlèvement du plancher sur les écuries pour la ventilation et travaux imprévus.	120.000 »
TOTAL.	1.100.000 »
3° INSTALLATION DU MARCHÉ (SERVICE DE L'ARCHITECTURE)	
Élargissement de la halle aux moutons et surélévation de la toiture.	180.000 »
Unification des toitures des grandes halles.	21.000 »
Nivellement de la halle aux veaux.	6.000 »
Hangars, abris et clôtures pour chevaux et voitures des bouchers et marchands de bestiaux.	18.000 »
Installation de barres, piliers et chaînes aux extrémités des barres à attacher les bœufs.	4.000 »
Couloirs à l'entrée des moutons.	2.000 »
Remplacement par des parcs en fer des parcs en bois pour les moutons.	14.000 »
Fourrière et salle d'autopsie.	10.000 »
Petit abattoir à quatre échandoirs, pour la préparation des animaux sacrifiés <i>in extremis</i>	5.000 »
Écuries à mettre à la disposition des éleveurs (construction nouvelle).	40.000 »
TOTAL.	300.000 »
4° INSTALLATIONS ET AMÉLIORATIONS RESSORTISSANT AU SERVICE DE LA VOIRIE	
Travaux de terrassement, pavage, plantation d'arbres, conduites en poterie, amélioration des égouts	160.000 »
Embranchement de chemin de fer.	250.000 »
Amélioration de la distribution des eaux.	25.000 »

Bassin de décantation.	20.000 »
Amélioration de l'éclairage dans les abattoirs actuels.	4.000 »
Installation de l'éclairage dans les annexes.	12.700 »
Installation de chambres frigorifiques.	220.000 »
TOTAL.	691.700 »

RÉCAPITULATION

1° Agrandissement de l'abattoir et du marché aux bestiaux. Acquisition de terrains.	260.000 »
2° Installation de l'abattoir (service de l'architecture).	1.100.000 »
3° Installation du marché (service de l'architecture).	300.000 »
4° Installations et améliorations ressortissant au service de la voirie.	691.700 »
TOTAL.	2.351.700 »

Si, à cette somme, on ajoute celle de 188.165 fr. nécessaire, d'après le dernier rapport de M. l'Agent voyer en chef, pour réaliser le prolongement des rues des Tuileries et Saint-Pierre-de-Vaise dans la direction du marché aux bestiaux, on arrive à un total de 2.539.865 fr.

Dans le cas où le Conseil municipal accepterait les présentes propositions pour l'agrandissement et la restauration de l'abattoir et du marché aux bestiaux de Vaise, la dépense de 2.539.865 fr. devra faire l'objet d'un emprunt spécial.

Cet emprunt devra être gagé par le produit des taxes d'abatage que la Ville pourra percevoir elle-même après l'échéance de la concession actuelle, qui doit prendre fin le 9 décembre 1893.

CRÉATION DE NOUVEAUX ABATTOIRS ET D'UN MARCHÉ
A LA MOUCHE

Le service de la Voirie vient également de faire une étude en vue de l'acquisition de terrains à la Mouche, pour la création de nouveaux abattoirs et d'un marché aux bestiaux. Cette étude comprend, en outre, le tracé de nouvelles voies d'accès devant assurer des communications faciles entre le centre de la Ville et les nouveaux abattoirs.

La dépense nécessaire pour réaliser ce projet serait la suivante :

1° Acquisition de 210.900 mètres carrés d'immeubles, évaluée.	639.500 »
2° Ouverture de 83.400 mètres carrés de voies publiques autour des abattoirs. Indemnités et travaux de voirie.	400.000 »
3° Prolongement de l'avenue de Saxe, sur une longueur de 1.850 mètres.	900.000 »
4° Raccordement des abattoirs avec le chemin de fer P.-L.-M. par une voie ferrée, sur 1.650 mètres de longueur.	103.000 »
5° Construction d'un égout collecteur de 1.200 mètres courants, entre les abattoirs et le Rhône.	84.000 »
Somme à valoir pour dépenses imprévues.	73.500 »
TOTAL.	2.200.000 »

Les prix demandés pour les terrains à affecter aux bâtiments paraissent acceptables, en tenant compte du prix des immeubles dans ce quartier et des dépenses qu'on aurait à faire pour leur appropriation. Le sol devra, en effet, être exhaussé, et, suivant que les terrains sont situés à un niveau plus ou moins élevé, il peut s'ensuivre pour le nivellement des écarts de près de 200.000 fr.

La Commission technique désignée pour étudier la question a déclaré que cet emplacement était convenable.

Quant à la construction de l'abattoir proprement dit, la dépense peut être évaluée à six millions, mais cette évaluation est susceptible d'écarts plus ou moins grands, suivant qu'on donnera aux bâtiments un développement plus ou moins considérable.

NOTES DE VOYAGE

Notre confrère parisien *la Semaine des Constructeurs* publie sous la signature de son distingué collaborateur, M. F. Monmory, la lettre suivante que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire.

Lyon, le 25 Septembre 1891.

Mon cher Directeur,

Voilà bientôt huit jours que je parcours en tous sens cette bonne ville de Lyon; permettez-moi de vous adresser, en quelques lignes, le résumé des impressions qu'ont fait naître en moi ces pérégrinations à travers les rues et les monuments de notre seconde ville de France. Sujet connu ! diront quelques-uns. Hum ! Je sais plus d'un confrère et nombre de profanes qui pourraient confesser leur ignorance à cet égard; je ne parle donc pas ici pour ces érudits auxquels on ne peut rien apprendre, mais pour la grande majorité de vos lecteurs, que certainement les hasards de la vie ont toujours tenu plus ou moins éloignés de la région lyonnaise.

J'ai dit *seconde ville de France*. Le mot n'est que juste, eu égard à l'étendue de cette cité, à sa population (plus de 400.000 habitants), à son importance politique, son industrie et son commerce; il serait presque trop faible, au dire de certains lyonnais, persuadés que le chef-lieu du Rhône n'a rien à envier à Paris même. Laissons ces enthousiastes vanter leur crû, contentons-nous de le savourer.

Oui, la ville de Lyon est admirablement située, à cheval sur deux fleuves très différents de caractère : l'un, d'allure tranquille, la Saône, d'une largeur comparable à celle de la Seine à Paris, roulant, dans son cours sinueux, ses eaux profondes, de couleur vert foncé et sillonnées de bateaux-mouches; l'autre, impétueux, le Rhône, offrant en maints endroits, une largeur double de celle de son affluent, traversant la ville presque en ligne droite, parsemé de bancs de sable, sujet à des crues subites qui changent à chaque instant le niveau de ses eaux de couleur tantôt bleu cendré, tantôt gris perle, et pour toutes ces raisons enfin inaccessible à la navigation.

Est-il téméraire d'établir un certain rapprochement entre les allures si différentes de ces deux cours d'eau et le double caractère que nous avons entendu quelques lyonnais s'attribuer eux-mêmes : nos compatriotes disaient ils sont, à l'ordinaire froids, calculateurs, travailleurs intelligents, et assidus, envisageant surtout le côté pratique des choses; mais aussi par moments, susceptibles facilement irritables; sujets même à des emportements subits? Il y aurait peut-être là à méditer pour le psychologue et l'ethnologue.

L'endroit d'où l'on peut le mieux embrasser dans son ensemble l'admirable situation que je viens de signaler est le coteau de Fourvière et, par suite, son point culminant : la plate-forme de l'observatoire établi au sommet de l'une des tours de la nouvelle église qui s'y construit actuellement, d'après les plans de Bossan, le maître regretté, et sous l'habile direction de notre confrère M. Sainte-Marie Perrin. De là, on distingue nettement les trois grandes divisions qui forment l'agglomération lyonnaise, et qui présentent chacune un caractère bien particulier, en tenant compte de certaines nuances que je ferai ressortir plus loin.

Au pied du monument et du sommet de la colline à la Saône, la *vieille ville* s'allonge en bande étroite au long de la rivière, avec la cathédrale, le palais de justice, et sillonnée de rues étroites et tortueuses, où l'on rencontre soit des maisons du moyen âge et de la renaissance parfaitement conservées, soit de nombreux fragments ou motifs d'architecture appartenant aux mêmes époques.

Au-delà de la Saône s'étend ce que j'appellerai la *ville moyenne*, très nettement limitée par les deux fleuves, couvrant toute la presqu'île ou langue de terre qui les sépare et dominée au nord par le quartier de la Croix-Rousse.

C'est en cette ville moyenne et particulièrement dans la partie

comprise entre Perrache et la Croix-Rousse que se concentre, pour ainsi dire, le commerce lyonnais. Le quartier de Perrache est occupé par des entrepôts et des établissements d'utilité générale, tels que gare de voyageurs et gare de marchandises, usine à gaz, abattoir, prison, arsenal, douane, etc.

La Croix-Rousse est habitée par les *canuts*, ouvriers tisseurs en soie, logés dans de hautes maisons, toutes semblables, où les métiers apparaissent à chaque étage.

C'est encore cette partie commerçante de Lyon qui renferme les plus belles places, — Bellecour, la République, les Terreaux, Carnot, Jacobins, — et les monuments les plus nombreux : églises, musées, théâtres, hôtel de ville, bourse, collège, hôpitaux, etc.

De là une animation qui fait de la *ville moyenne* la partie la plus animée et la plus attrayante de l'agglomération lyonnaise. Des travaux de viabilité s'y effectuent actuellement, ayant pour objet d'assainir et embellir certains quartiers; j'y reviendrai plus tard.

Franchissant le Rhône, le regard du touriste placé sur l'observatoire de Fourvière embrasse dans tout son développement la *ville neuve*, vaste amas de rues tracées au cordeau et se coupant pour la plupart à angle droit; c'est le quartier des Brotteaux, limité au nord par le Parc de la Tête d'Or, bois de Boulogne lyonnais, et au sud par le faubourg de la Guillotière. Brotteaux et Guillotière réunis forment une sorte de quadrilatère dont la superficie égale presque celle occupée par tous les autres quartiers, y compris le faubourg de Vaise, situé sur la rive droite de la Saône.

Est-ce à l'importance résultant des accroissements rapides des quartiers de l'Est qu'il faut attribuer cette sorte de prédilection dont l'administration semble être éprise pour cette région de la cité; ou bien le vrai se trouve-t-il dans le réciproque? je ne saurais le préciser. Toujours est-il que sur cette rive gauche du Rhône, presque complètement dépourvue de monuments, il y a quelques années, on a terminé récemment ou on termine à peine d'importants édifices publics : la Faculté des sciences et de médecine, construite par M. Hirsch, l'architecte de la ville, la nouvelle Préfecture, de M. Louvier; le temple protestant des Brotteaux, de M. Gaspard André. A cette nomenclature, j'ajouterai la nouvelle Ecole de santé militaire et l'Ecole de pharmacie, commencée depuis peu, à proximité de la Faculté des sciences.

En somme, il est facile de saisir la marche suivie par l'agglomération lyonnaise dans ses développements successifs : fondée sur le haut de la colline de Fourvière, comme le démontrent les vestiges romains qu'on y a découverts, la cité est descendue sur les bords de la Saône, a franchi cette rivière, desséché et recouvert les marécages qui occupaient la majeure partie de la presqu'île, rejeté plus au sud la jonction des deux fleuves, et enfin traversé le Rhône. Où s'arrêtera ce développement? Il semble devoir être limité pour quelque temps, à la fois par un obstacle naturel, la voie ferrée qui relie à l'est les stations de Caluire et de la Mouche, et par la nécessité de remplir les très nombreux vides existant, à l'heure actuelle, dans les quartiers neufs.

Douze ponts sur la Saône et huit sur le Rhône, permettent de franchir les deux cours d'eau, et leur aspect complète de très heureuse façon la vue d'ensemble dont on jouit de l'observatoire ci-dessus désigné. Sur la Saône les ponts suspendus sont en majorité. Sur le Rhône on remarque trois ponts nouveaux dont les Lyonnais sont très fiers à juste titre : le pont Morand, le pont Lafayette et le pont du Midi, ce dernier tout récemment inauguré.

Telle est, mon cher Directeur, mon impression générale, très rapidement esquissée au sujet de la Ville de Lyon; j'espère vous donner dans une prochaine lettre quelques détails sur le Lyon monumental ancien et moderne et sur les modifications les plus récentes que la physionomie de la ville a subies. F. MONMORY.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA RECONSTRUCTION DU QUARTIER GRÔLÉE

MESURES A PRENDRE POUR L'EXÉCUTION DU TRAITÉ PASSÉ
AVEC LES CONCESSIONNAIRES

— SUITE —

M. VALENSAUT. Je demande que le rapport de la Commission de surveillance soit inséré *in extenso* au procès-verbal, et qu'on mette aux voix l'ordre du jour que j'ai présenté au nom de cette Commission.

M. DESCHAMPS. Je demande la parole au sujet des propositions contenues dans le rapport de l'Administration. Je désirerais savoir pour quel motif l'îlot L n'est pas compris dans ces propositions. Les constructions de cet îlot ne sont pas tellement avancées pour qu'on ne puisse plus les démolir.

Pour cet îlot, l'Administration n'a pas tenu la main à l'exécution stricte du traité du 21 avril 1888. L'article 6 de ce traité stipule que les maisons à construire auront au minimum quatre étages et les mansardes. Pourquoi l'Administration a-t-elle accepté que les maisons de l'îlot L n'auraient que trois étages au lieu de quatre prévus par l'article 6 du traité du 21 avril 1888?

Je suis d'avis que, si le Conseil accepte les propositions de l'Administration, l'îlot L soit compris dans ces propositions.

Dans un journal de Lyon, de dimanche dernier, a paru une lettre qui a ému la population. Dans cette lettre, M. Échernier expose les motifs pour lesquels il a donné sa démission de Président de la Commission technique de la rue Grôlée.

Il s'agit de savoir qui a tort ou raison. Il serait utile de savoir si les assertions contenues dans la lettre de M. Échernier, à propos des corrections faites sur les plans remis à MM. Delamarre et Ferrand, sont vraies ou calomnieuses vis-à-vis des concessionnaires.

Si des corrections ont été effacées sur ces plans, il y a un article du Code pénal qui punit la falsification des pièces authentiques.

Au point de vue de cette lettre, il faut que le Conseil et l'Administration dégagent leur responsabilité. Il faut savoir quels sont les coupables, et, s'il y en a, les déferer au Parquet.

M. DEBOLO. Pour répondre à la première observation de M. Deschamps, il suffira, je pense, de donner lecture des conditions dans lesquelles les plans de l'îlot L ont été approuvés par l'Administration.

M. Ferrand, après avoir fait remarquer que l'exiguïté de l'emplacement, entouré de rues de tous côtés, ne permettait pas la construction de plusieurs immeubles ayant des hauteurs proportionnées à la largeur de chaque rue, selon les règlements de voirie, a fait observer le mauvais effet que produirait une construction de quatre étages dans un espace aussi restreint. Cet effet eût été à peu près semblable à celui produit par la maison des Deux-Passages, vue de la place de la République.

M. l'Architecte de la Ville a reconnu la justesse de cette observation, et c'est en tenant compte de cette réclamation que la Commission technique a donné un avis favorable à l'approbation des plans. Mais l'Administration a fait toutes réserves utiles dans la lettre par laquelle elle a déclaré accepter les plans de l'îlot L.

Voici cette lettre :

« Lyon, le 18 avril 1891.

« Monsieur l'Administrateur,

« J'ai l'honneur de vous informer que les plans relatifs à la construction de l'îlot L du quartier Grôlée, que vous avez présentés à mon Administration, sont acceptés par la Ville sous les réserves ci-après :

« 1° L'autorisation qui, pour ce bâtiment, vous est accordée d'installer *et tout à l'égout*, sera toujours révocable au gré de la Ville, dans le cas où elle reconnaîtrait la nécessité de cette mesure ;

« 2° La somme de sept cent cinquante francs (750 fr.) par mètre carré qui vous est allouée par votre traité du 21 avril 1888, pourra être diminuée en raison de la moins-value résultant, d'après vos plans de l'îlot L, de la différence de hauteur existant entre celle de ce bâtiment et la hauteur prévue pour les nouveaux immeubles du quartier Grôlée par le traité précité ;

« 3° Avant l'exécution des planchers de cet îlot, les plans en devront être acceptés par l'Administration ;

« 4° Dans la construction des façades, le plus grand soin devra être apporté à l'étude et à l'exécution des détails.

« L'approbation des plans dans les conditions ci-dessus énumérées, ne

fait pas obstacle à l'application des articles 6, 7 et 13 du traité du 21 avril 1888, et n'y apporte aucun changement. »

M. Deschamps a ensuite réclamé de l'Administration des explications sur une lettre de M. Échernier, publiée dimanche dernier par un journal de Lyon. Je veux répondre complètement à cette demande.

Cette lettre contient trois allégations.

La première est celle-ci : Les concessionnaires de la transformation du quartier Grôlée auraient soumis tardivement les différents plans à la Commission technique, et par leur force d'inertie à accepter les réclamations de la Commission, l'auraient laissée, et auraient obtenu des concessions que la Commission semblerait regretter.

La deuxième allégation est la suivante : Aucune des modifications réclamées par la Commission n'aurait été obtenue, et les plans qui ont été définitivement acceptés par la Commission et par l'Administration seraient restés les mêmes que ceux d'abord présentés.

La troisième concerne une rature qui aurait été faite sur les plans et qui aurait modifié une pièce ayant un caractère officiel.

En ce qui concerne le premier point, celui relatif aux plans soumis tardivement à la Commission technique par les concessionnaires, permettez-moi de vous donner quelques indications.

La Commission technique a été constituée par arrêté du 8 décembre 1890. Les plans des deux îlots avaient été remis l'avant-veille, c'est-à-dire le 6 décembre. Il s'agit des îlots L et M. L'îlot L est celui actuellement en construction ; l'îlot M est celui qui donne sur la place des Cordeliers, où les anciennes constructions ne sont pas encore démolies. Voilà les premiers plans présentés par MM. Delamarre et Ferrand.

Je dois dire tout de suite que, jusqu'à présent, les plans n'ont été présentés que pour cinq îlots, et que tous ces plans ont été soumis à la Commission technique.

Dès le premier jour, on a réuni la Commission pour les îlots L et M. Les plans fournis comprennent pour chacun de ces îlots :

- Un plan des combles ;
- Un plan des étages ;
- Un plan du rez-de-chaussée ;
- Un plan des caves et sous-sols ;
- Un plan et coupe des façades sur rue ;
- Un plan et coupe des façades sur cour.

Ces plans ont été fournis à la Commission dès sa première réunion ; quelques jours plus tard, les plans des planchers lui ont été remis.

En passant, permettez-moi de relever un seul mot du rapport lu par M. Valensaut. Notre collègue a déclaré que les plans des sous-sols n'avaient pas été acceptés par la Commission technique, c'est là une erreur ; ces plans lui ont été soumis avec ceux concernant l'ensemble de la construction. On doit croire qu'elle a vu tous les plans, y compris ceux des sous-sols, puisqu'elle a fait remarquer aux concessionnaires qu'il fallait prévoir des fosses d'aisances ; qu'elle a vu la cote de 65 centimètres ; qu'elle a tout examiné ; qu'elle a tout approuvé, puisqu'elle n'a fait aucune observation.

En ce qui concerne les deux îlots que j'ai indiqués, six plans ont été produits et remis entre les mains de la Commission technique. De nouveaux plans, contenant plusieurs des modifications demandées, lui ont été également soumis.

Pour bien vous démontrer que tous les plans nécessaires ont été remis à la Commission, je vais vous lire une lettre que je trouve dans le dossier ; cette lettre émane de M. Échernier, et porte la date du 15 janvier 1891 ; elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous transmettre : 1° les observations sur les planchers des îlots L et M du nouveau quartier Grôlée. *Ce document complète le dossier de ces deux masses, dont les plans, coupes et façades avaient été l'objet de l'examen qui vous a été remis dans les derniers jours de décembre 1890.* »

Ainsi, pour les îlots L et M, on constate que le dossier est complet.

M. BOULLIN. On ne parle pas des fondations.

M. DEBOLO. Je viens de vous dire que les plans des sous-sols ont été soumis à la Commission.

Les plans de l'îlot M sont restés en souffrance, parce que la Commission, dans un de ses rapports, avait déclaré qu'il convenait de régler d'abord les questions pendantes concernant les immeubles les plus pressés et pour lesquels les fouilles étaient déjà faites.

Le rapport de la Commission portant la date du 5 mars 1891 contient un avis favorable à l'approbation des plans de l'îlot L. Vous allez en juger par l'extrait que je vais vous lire :

« Les nouveaux plans de l'îlot L, envoyés le 28 février par MM. Delamarre et Ferrand, présentent une disposition plus conforme aux exigences locales que les plans primitifs.

« Ce projet donnant en partie satisfaction à ces observations, la Commission ne soulève plus aucune objection en ce qui concerne la disposition générale de l'immeuble.

« Dans le cas où l'étage entier devrait être affecté à un seul appartement, il serait cependant utile de prévoir une porte de communication dans le mur séparant les deux appartements, côté de la rue nouvelle.

Vous le voyez, on ne fait ni exception ni réserve pour les plans des sous-sols.

J'ai suivi les travaux de la Commission, et je puis affirmer au Conseil qu'elle a eu sous les yeux les plans des sous-sols et qu'elle n'a fait, à leur propos, aucune espèce d'observation, autre que celle concernant les fosses d'aisances.

Des rapports de la Commission, qui sont au nombre de onze, et non de neuf, comme le dit M. Echernier, résulte l'approbation de l'ensemble et des parties des constructions.

Voilà ce qui a été fait pour les îlots L et M.

Vous voyez que M. Echernier a déclaré que le dossier de ces deux masses était complet, que les plans, les coupes et les façades ont été l'objet d'un examen, et que ces documents ont été remis à la Commission dans les derniers jours de décembre 1890.

Pour l'îlot K, les plans fournis à la date du 27 décembre 1890, sont les suivants :

- Un plan des étages ;
- Un plan du rez-de-chaussée ;
- Un plan des sous-sols et caves.

Le 4 février 1891, la Commission a réclamé une nouvelle copie des plans des sous-sols et caves, qui avaient été égarés. Ces plans ont été fournis.

Cet îlot est en discussion, et à l'heure actuelle, les plans n'en sont pas encore approuvés. Il en est de même pour les îlots H, J, dont on a produit les plans des combles, des étages, du rez-de-chaussée ; il manquait les plans et coupes des façades sur cour, et le plan des planchers.

MM. Delamarre et Ferrand ont demandé à ne pas faire ces plans tant que la disposition générale pour l'occupation des terrains ne serait pas arrêtée par la Commission.

D'ailleurs, la Commission avait déclaré, dans une lettre qui est au dossier, qu'elle n'entendait pas poursuivre l'examen des îlots H et J, avant que la question des îlots L et M n'ait été complètement réglée.

Voilà le motif pour lequel ces derniers plans n'ont pas été fournis à la Commission. Tous les autres lui ont été présentés.

La deuxième allégation contenue dans la lettre qui nous occupe, est la suivante : M. Echernier prétend que les réclamations de la Commission n'ont abouti à rien. Il suffira, pour répondre, de comparer les plans, les premiers présentés, avec ceux fournis en dernier lieu, ceux qui ont été adoptés.

En ce qui concerne l'îlot L, il y avait dans le premier plan une cour et une courette ; dans le dernier plan, il n'y a plus qu'une cour agrandie. Dans le premier plan, il y avait à tous les étages un corridor faisant le tour de tous les appartements ; dans le dernier plan, le corridor est supprimé, sur la façade du côté de la rue Grôlée, afin de laisser plus d'espace à la cour. L'escalier de service a été supprimé sur la demande de la Commission. Pour l'escalier principal, les dispositions ont été changées.

Voilà les principales modifications obtenues de MM. Delamarre et Ferrand par la Commission technique.

J'arrive au dernier point, celui qui paraît avoir ému l'opinion publique : Je veux parler de ratures qui auraient été faites sur les plans approuvés par la Commission. De quels plans s'agit-il ? Des plans remis à l'Administration, puis transmis à la Commission qui les retournait ensuite à MM. Delamarre et Ferrand, avec les observations de la Commission. Ces plans n'étaient pas définitifs, et comme ils étaient soumis à une étude, ils ont été chaque fois modifiés.

Dans la discussion qui a eu lieu à la Commission, au sein même de la Commission où les membres qui en faisaient partie n'étaient jamais tous

présents, les uns traçaient un coup de crayon ici, les autres là, quelques-uns effaçaient, et on laissait dans cet état les plans qui étaient ensuite renvoyés à MM. Delamarre et Ferrand, ou restaient entre les mains de l'Administration.

Pour l'un de ses plans, à la suite d'une nouvelle demande de la Commission, M. Ferrand a produit un autre plan. Ce plan, qui n'était pas établi comme les précédents, était sur calque et collé sur carton.

La Commission, au milieu de son étude, a tracé un coup de crayon rouge sur ce plan. Ceci se passait au cours d'une séance à laquelle, je crois, M. Echernier n'assistait pas. On a écrit au bas du plan :

« Vu, sous réserve des observations consignées dans le rapport du 11 février 1891 :

« POUR LA COMMISSION :

« Le Secrétaire délégué : HUGUET. »

Y a-t-il là une approbation du plan ? Evidemment non.

Rien n'indiquait qu'il fallait conserver ce trait au crayon rouge, et que la Commission y attachait quelque importance.

M. DESCHAMPS. Il n'avait pas d'importance.

M. DEBOTO. Pourtant M. Echernier l'affirme. Si nous nous reportons au rapport du 11 février 1891, nous constatons qu'on ne parle pas du trait au crayon rouge ; on se contente d'expliquer d'une façon très précise les rectifications qui avaient été demandées par la Commission. Les coups de crayon, maintenus ou effacés, ne sauraient changer ces rectifications.

J'ai là sous mes yeux ce rapport, dont je vais vous donner connaissance.

Voici ce qu'il dit :

« Il serait possible de remédier à l'exiguïté de cet escalier de service en portant sa longueur dans œuvre à 4 m. 60 cent. environ, pris aux dépens d'un côté (0^m,15 à 0^m,20) de la cuisine, et de l'autre côté du couloir des étages et de la pièce d'angle, suffisante même après cette diminution. Sur la largeur, on pourrait gagner près de 0 m. 30 cent., en substituant un limon en pierre au mur sur cour, et en portant au besoin ce même mur à 0 m. 10 cent. ou 0 m. 15 cent. en avant sur la cour. Le pan coupé en retour sur la cour se trouverait réduit alors à 1 m. 80 cent. environ, sans inconvénient et à l'avantage de la cour.

« Quant à la distribution locative des étages, la Commission n'a à s'en préoccuper qu'en ce qui touche à la construction. Elle ne soulève aucune objection à celle qui lui est soumise ; mais elle n'a trouvé aucune indication de greniers ni d'appareils de charpente, malgré ses observations antérieures. »

Sur tous les plans d'études faites par la Commission, il y a des coups de crayon qui indiquent des modifications proposées par un membre, puis abandonnées. Je ne vois pas quel prime M. Echernier peut faire à propos de ces coups de crayon, qui n'étaient signalés ni au bas du plan, ni dans les réserves insérées dans le rapport de la Commission.

Ce n'est pas à l'Hôtel de Ville, comme le laissait croire la lettre de M. Echernier, que les ratures auraient été faites. Les plans étaient remis à un employé de M. Ferrand, qui n'assistait pas aux séances de la Commission.

Voilà le grand crime autour duquel on a fait tant de bruit ! Comme vous le voyez, il ne faut pas y attacher beaucoup d'importance.

Je crois, Messieurs, avoir répondu aux questions posées à l'Administration ; mais je suis à la disposition des membres du Conseil qui désireraient avoir d'autres explications.

M. DESCHAMPS. Il est un point sur lequel M. l'adjoint Deboto a oublié de répondre : c'est au sujet de l'îlot L. Je demanderai pourquoi on a fait une exception pour cet îlot dans les propositions que l'Administration dépose ce soir.

Est-ce que le Conseil ne doit pas rechercher si les fondations sont suffisantes ? Les travaux sont-ils trop avancés pour qu'on ne puisse les démolir et les refaire ?

C'est le motif principal qui a déterminé la Commission du Conseil à donner sa démission. Nous avons le droit de demander quelques explications.

M. Valensaut, dans son rapport, vient de nous dire que la Commission technique, à qui l'Administration, sur l'invitation de la Commission spéciale du Conseil, avait demandé son avis sur les travaux exécutés à ce jour, avait répondu que la Ville ne devant entrer que dans soixante années en possession de ces immeubles ce laps de temps permettra de reconnaître la qualité du travail exécuté et de signaler les défauts qui surgiraient, lesquelles se manifesteraient, dans tous les cas, au bout de deux ou trois années après l'achèvement des immeubles.

Dans trois ou quatre ans, ce ne sera plus le moment de constater les vices de construction. Ce n'est pas ainsi qu'on répond aux élus de la cité!

Les trois architectes qui doivent composer la future Commission technique nous tiendront-ils le même langage? Lorsque quelques difficultés viendront à surgir, ces mêmes architectes répondront-ils la même chose aux renseignements que nous pourrions leur demander pour éclairer notre conscience?

Et cette Commission technique, qui fait sur les plans des corrections au crayon, n'a donc pas trouvé d'encre à l'Hôtel de Ville? Je trouve cela très étonnant.

En résumé, je dis qu'il est nécessaire que l'Administration réponde si elle entend excepter l'ilot L des propositions qu'elle vient de nous soumettre.

(A suivre.)

LE QUARTIER DE VAISE ET LA RECONSTRUCTION DU LYCÉE AMPÈRE

On sait que le lycée de Lyon devient de plus en plus insuffisant, et que sa reconstruction s'impose à bref délai. Les vieilles mesures qui abritent actuellement notre grand centre d'instruction, véritable taudis indigne de notre grande cité, vont donc disparaître de la rue de la Bourse.

Certes! ce ne sera pas trop tôt, La moindre sous-préfecture, perdue au milieu du plateau Central ou des massifs alpestres, possède un édifice autrement remarquable que notre bicoque servant de lycée.

Aussi, nous applaudirons de grand cœur quand la pioche des démolisseurs condamnera définitivement ces vestiges d'un autre âge.

Mais, s'il est facile de s'entendre pour démolir ce qui ne peut plus servir, il est, par contre, très difficile de rallier tous les suffrages sur un projet de reconstruction. L'emplacement futur, question importante, est déjà le point de mire des divers quartiers lyonnais. Chacun voudrait l'avoir, et chacun présente, à l'appui de ses prétentions, des arguments plus ou moins irréfutables.

On peut donc prévoir des tiraillements nombreux quand viendra l'heure de résoudre ce grave (?) problème. On mettra en jeu les influences et les considérations les plus diverses et, comme toujours, la politique s'en mêlera bien mal à propos.

Je me demande, en effet, quel intérêt il peut y avoir, pour telle ou telle forme politique, à mettre notre lycée plutôt à Perrache qu'à la Guillotière!

Je sais bien que si j'avais l'honneur de représenter un arrondissement lyonnais, ce qu'à Dieu ne plaise! on me demanderait peut-être d'insister pour faire mettre le nouveau bâtiment au centre de ma circonscription.

Mais il n'y a aucune raison pour suivre les désirs de Mons Populo quand l'intérêt général est en jeu, et nous comptons bien sur l'énergie morale de notre assemblée lyonnaise pour résister aux demandes irrationnelles quand viendra le moment décisif. Nul doute qu'elle saura s'inspirer des seules considérations réelles et sérieuses.

Cependant la libre discussion, d'où jaillira la lumière, pourra toujours se manifester et, pour ma part, je me permettrai de donner mon modeste avis.

On parle déjà, quoique à mots couverts, de proposer l'installation à Vaise du futur lycée. Pourquoi pas tout de suite à Corbas ou à la Mulatière!

Quand j'entends une proposition pareille, émise avec le plus grand sérieux, ce qui m'est arrivé plusieurs fois, j'ai bien envie de hausser les épaules, mais, après tout, je me résigne à reprendre chaque fois la série de mes réfutations.

En plaçant le lycée à Vaise, on condamnerait à tout jamais notre grand établissement d'instruction. Comment voulez-vous qu'un

brave père de famille, habitant dans la presqu'île ou sur la rive gauche du Rhône, impose à son fils une marche de quatre kilomètres par chaque voyage, soit seize kilomètres au bout de la journée, pour lui faire suivre ses cours!

Ce serait une fatigue insurmontable pour des jambes de sept à quinze ans. De plus, la perte de temps, à raison de une heure par quatre kilomètres, serait par trop considérable. On me dira qu'il y a les « mouches » et les « tramways », mais il est facile de répondre que l'économie de temps ne sera guère sensible, tant la rapidité de ces transports laisse à désirer, et, d'ailleurs, pourquoi imposer aux familles des dépenses supplémentaires!

La tendance actuelle n'est-elle pas, au contraire, de démocratiser l'enseignement, de le mettre à la portée de toutes les bourses?

Si oui, ce serait aller contre le but qu'on se propose, et nous ne voyons pas d'atténuation dans les graves conséquences qui en résulteraient: la classe riche se dirigeant vers les centres libres d'instruction, pour éviter les ennuis multiples d'une telle installation; la classe pauvre s'abstenant par suite des dépenses occasionnelles.

On serait alors conduit à faire une loi pour déclarer l'instruction par le lycée forcée et obligatoire, afin d'utiliser les bâtiments qu'on aurait construits à grands frais. Ne croyez pas que je plaisante, le vent souffle du côté de ces tyrannies ridicules, provoquées par les plus grossières erreurs, et l'avenir nous réserve peut-être quelques-unes de ces surprises.

Cela dit, je crois inutile d'insister davantage sur les nombreux inconvénients du quartier de Vaise. Il faudra donc chercher un autre emplacement répondant bien mieux aux diverses exigences de la population lyonnaise. Nous croyons qu'il devra forcément être choisi sur la presqu'île ou, à la rigueur, sur la rive gauche du Rhône, mais le plus près possible des quais.

Il est vrai qu'on pourra alors retourner une partie de mes précédents arguments, puisque les habitants de Vaise seront ainsi fort mal desservis. Mais, comme cette population intéressante n'est que la vingtième partie environ de l'agglomération lyonnaise, il est juste de se préoccuper d'abord de l'intérêt général. D'ailleurs, le chemin à parcourir sera moins long pour aller de Vaise au centre de la ville que pour aller de certains quartiers de Lyon à Vaise.

Nous reviendrons bientôt sur cette question, en nous proposant d'examiner les diverses combinaisons pour le transfert futur du lycée Ampère; nous nous efforcerons de chercher un emplacement convenablement situé pour satisfaire à toutes les exigences du service.

SINED.

NOTRE GRAVURE

LE GROUPE « LA SOIE »

Nous donnons à nos lecteurs la reproduction d'une œuvre d'actualité artistique au suprême degré, et présentant un intérêt local tout particulier; nous voulons parler de *la Soie* groupe mentionné à l'exposition de Paris et que son auteur M. Pierre Devaux a bien voulu mettre à notre disposition.

Ce groupe si fin, si délicat, est local d'abord a droit de naissance, et ensuite n'est-il pas l'image allégorique frappante de notre grande industrie lyonnaise?

Nous voyons en effet l'amour qui représente le canut, l'œil attentif et fixé sur son auguste déesse; il semble l'interroger, la prier, et dans ce regard ne voyons-nous pas aussi toute la confiance qu'il a en elle. Ses mains représentent aussi l'art qu'il pratique avec autant de patience que de talent; l'écheveau qui se dévide entre les doigts de sa main droite, ne formera bientôt plus qu'un fil continu destiné à la navette qu'il tient dans sa main gauche.



LA SOIE

GROUPE DE M. PIERRE DEVAUX

L'artiste dans sa féconde imagination a voulu faire ressortir l'importance de ce dernier instrument; et en effet, n'est-il pas la clef d'or de nos ouvriers tisseurs?

Quant à la figure principale, elle montre au petit enfant une physionomie calme et sereine; elle semble dire au canut lyonnais qu'elle et lui sont inséparables et qu'il est seul capable de la faire resplendir dans l'univers entier.

Nous adressons en terminant, à M. Devaux, nos sincères félicitations en y joignant nos chaleureux remerciements; et si une bonne parole de notre part peut l'encourager à se surpasser, nous aurons accompli notre vœu le plus ardent.

J. M.

STATISTIQUE DES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

Les statistiques relatives aux accidents en France, de 1875 à 1888, montrent que jamais, même lorsqu'il s'est produit quelque catastrophe comme dans ces derniers temps, on ne compte plus d'un voyageur tué pour 8.900.000 voyageurs ayant circulé dans une année sur toutes les lignes françaises; quant aux blessés, on en compte 1 pour 795.000 voyageurs; par conséquent, quand vous montez en wagon, vous avez 8.900.000, ou à peu près 9 millions de chances contre une, pour ne pas être tué et 795.000 contre une, pour ne pas être blessé. Dans les bonnes années, ou dans les années ordinaires, la proportion des tués tombe souvent à 1 pour 36 millions de personnes transportées comme en 1886, ou même pour 106 millions (comme en 1884), et il y a même des années où tous les accidents de chemin de fer n'entraînent pas une seule mort dans toute l'année, comme, par exemple, en 1882 et en 1885. Quant à la proportion des blessés, elle est le plus souvent au-dessous de celle que nous avons donnée tout à l'heure, descendant parfois jusqu'à un voyageur blessé pour 1.730.000 voyageurs transportés comme en 1886, ou même pour 3.640.000 en 1885. Bien entendu, nous laissons de côté dans nos chiffres, les agents de la Compagnie qui peuvent être victimes des accidents de trains, parce qu'ils passent leur vie dans les trains et sont tout particulièrement exposés, et les personnes qui sont victimes de leur propre faute ou imprudence.

Peut-être serait-il intéressant de faire un relevé comparatif des accidents de trains et des victimes, sur les différents réseaux; mais nous allons voir qu'ainsi il est, en réalité, impossible de se faire une idée de la sécurité relative sur les voies de chacune des grandes compagnies. Le Nord compte 14 blessés en 1886, 1 tué et 13 blessés en 1888; l'Est n'a pas fait de victimes en 1886, il n'en a pas fait davantage en 1888, tandis que cette année son bilan funèbre sera très chargé par suite de cette unique catastrophe de Saint-Mandé; en 1886, l'Ouest compte 4 blessés et 29 en 1888; l'Orléans 10 en 1886, 3 en 1888; sur le réseau P.-L.-M. l'accident de Monte-Carlo fait monter le bilan de 1886 à 6 tués et 95 blessés, tandis que celui de 1888 comprend 8 tués et 37 blessés; enfin le Midi compte 2 blessés en 1886 et 12 en 1888, et pour l'État, la statistique est négative en 1886 et porte 5 blessés en 1888. Pour le réseau P.-L.-M., qui est le plus chargé pendant ces deux années, il faut songer aussi que la longueur en est très grande et que la circulation y est intense; enfin rappelons-nous qu'un seul accident sérieux suffit pour faire paraître un réseau bien plus dangereux que tous les autres pendant une année.

Pour compléter l'idée que nous avons voulu donner des chances d'accidents de trains sur les chemins de fer français, nous allons rapidement donner quelques chiffres analogues, au sujet des chemins de fer de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Dans la Confédération, pendant l'année 1888, il s'est produit 1935 accidents ayant entraîné la mort pour 168 voyageurs et des blessures pour 1012: ce qui fait un voyageur tué pour 2.740.000 personnes

transportées; nous sommes loin, on le voit, de la proportion trouvée pour les chemins de fer français; on y compte 1 blessé pour 445.000 voyageurs, ce qui est encore beaucoup plus qu'en France.

En Angleterre, si nous considérons la longue période qui s'étend de 1874 à 1887, nous constatons qu'en 1874 d'abord, puis en 1879, la proportion funèbre n'est que d'un tué pour 5.500.000 ou pour 7.500.000 voyageurs; mais ce sont là deux exceptions, et aujourd'hui nous devons reconnaître qu'on ne relève qu'un tué pour 22, 29, 36, 90 et même (en 1885) 116.000.000 de personnes transportées; le nombre des blessés ressort à la proportion de 1 pour 800.000, 1.100.000 ou 1.300.000 voyageurs transportés, tandis qu'avant 1880 cette proportion oscillait entre 1 pour 300.000 et 1 pour 600.000.

(La Nature.)

UNE NOUVELLE TOUR EIFFEL

Lyon va posséder aussi sa tour Eiffel. Nous apprenons qu'une Société vient de se constituer pour construire, sur l'emplacement de l'observatoire Gay, à Fourvière, une tour métallique.

Cette tour, à laquelle on accèdera au moyen d'un ascenseur à crémaillère, sera terminée par un campanile dans l'intérieur duquel on installera des appareils d'observation.

Le socle de cette tour, constitué par quatre pieds droits supportant une voûte d'arête, sera en pierre et supportera la partie métallique de l'ouvrage.

Les maçonneries, comprenant les fondations et le socle, seront confiées à MM. Paufigue frères, entrepreneurs à Lyon.

La partie métallique sera très probablement fournie par les établissements Eiffel, qui dressent en ce moment leur devis.

La Société ne demande aucune subvention à la Ville, elle recouvrera son capital au moyen d'un droit fixe de 1 franc, qu'elle réclamera à toute personne désireuse d'observer de ce point élevé le magnifique panorama de Lyon.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons une étude technique de ce projet.

QUESTION TECHNIQUE

LE CIMENT DE PORTLAND

Un de nos abonnés nous ayant demandé le mode de fabrication du ciment artificiel Portland, à prise lente, nous pensons intéresser nos lecteurs en indiquant le moyen généralement employé.

Les opérations successives consistent à mélanger très intimement 78 pour 100 de calcaire avec 22 pour 100 d'argile, à dessécher ce mélange, à le soumettre ensuite à une cuisson convenable, enfin, comme dernière opération, à le broyer pour obtenir le ciment en poudre impalpable.

Les moyens pour réaliser ces différentes phases de la fabrication, diffèrent selon les usines, nous ne mentionneront que les plus perfectionnés.

Les calcaires extraits de la carrière sont amenés directement dans des triturateurs, puis dans des bassins de dosage pour subir un mélange intime à l'aide d'appareils mélangeurs. Le dosage à l'état liquide peut alors se faire avec beaucoup de précision dans ces bassins, il suffit d'ajouter la quantité nécessaire d'argile ou de calcaire selon la proportion indiquée.

On conduit la bouillie dans des bassins de dépôt où on la décantera quand elle aura déposé ses matières. On recommence successivement pour remplir ces bassins. Quand le dépôt forme une pâte molle on laisse évaporer l'eau en excès, la consistance devient ensuite telle qu'on peut, avec ce mélange argilo-calcaire, former des morceaux qui seront desséchés soit à l'air libre, soit en utilisant les chaleurs perdues de l'usine.

L'opération qui suit est la cuisson, elle a pour but de chasser l'acide carbonique du calcaire et de produire, outre une combinaison intime des divers éléments, une sorte de vitrification. On obtient ce résultat dans des fours spéciaux, de forme ovoïde, pouvant contenir une vingtaine de tonnes de ciment et cuisant au coke. La température nécessaire est plus élevée que celle des fours à chaux. La cuisson dure 30 heures et peut se prolonger au delà de 48 heures; quand elle est terminée, on laisse refroidir le four pendant deux ou trois jours, puis on défourne la masse et on procède au triage pour rejeter les morceaux mal cuits.

Le reste est broyé, après un premier concassage, à l'aide de meules dans des appareils spéciaux.

Le ciment Portland ainsi obtenu est inaltérable à l'air ou à l'eau; la prise en est très lente, mais il donne une grande étanchéité et beaucoup de résistance. C.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

CRÉATION OU DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE EN PROVINCE.

— FIN —

Suivant nous, la sage réglementation du diplôme n'aura pas pour conséquence de faire peser sur telle école la tyrannie de telle autre; elle ne sera pas un acheminement vers une déplorable unification de l'enseignement de l'architecture. Ne peut-on pas espérer, au contraire, que la création d'écoles d'architecture sur plusieurs points du territoire, qui paraît être la conséquence directe, sinon immédiate de cette réglementation, répandra la vie dans les provinces? Nous croyons que la décentralisation artistique avec les manifestations intéressantes et variées qu'elle peut comporter sera le fruit excellent du diplôme obligatoire.

Nous ne pensons pas devoir insister sur les questions qui se rapportent à la désignation des examinateurs et aux lieux d'examen.

On peut accepter le mot de *Faculté* faute d'un autre mot, et admettre même que certains architectes choisis par le gouvernement, en raison de leurs fonctions, de leur résidence, et *désignés surtout par leurs œuvres*, ajoutent à leur titre d'architecte quelque chose comme le titre de *professeur*, qui s'y trouve quelquefois accolé en Allemagne.

Mais ce sont là des détails qui ne peuvent être utilement réglés qu'après un accord sur les principes mêmes de l'examen. Ce sont aussi des choses essentiellement modifiables. Tel système, qui conviendra aujourd'hui et pendant la période provisoire, peut ne pas convenir plus tard. Disons seulement que ces examinateurs nous paraissent devoir être exclusivement des architectes.

Nous dirons aussi, mais sans y insister, que pendant longtemps encore, et concurremment avec Paris, quatre villes pourraient suffire pour les examens du diplôme.

On pourrait les choisir, en tenant compte de la division géologique de la France, de leur position géographique favorable, de l'ancienneté ou de la notoriété de leurs Sociétés d'architectes, aussi parce qu'elles ont gardé quelque chose du caractère ancien de nos grandes provinces, que la culture de l'art y est restée en honneur ou qu'elles peuvent fournir des ressources pour l'établissement d'écoles provinciales d'architecture. Nous proposerions volontiers *Nantes, Lille, Lyon et Toulouse*.

Les architectes ayant déjà le diplôme délivré à l'École nationale des beaux arts ont exprimé leur intention de se fondre dans l'ensemble des architectes français agréés par le gouvernement, tout en gardant entre eux les relations amicales que motive leur origine commune.

Nous les remercions de ce sacrifice de leur privilège actuel,

et nous n'oublierons pas que c'est grâce à leur cohésion et au nombre respectable auquel ils sont parvenus aujourd'hui que la question du diplôme a été posée de nouveau et pourra aboutir.

Ils ont été le coin enfoncé, pour n'en plus sortir, dans le cœur de cette question si souvent refermée.

Nous croyons qu'il est inutile d'indiquer si longtemps à l'avance quelles seraient les conséquences du diplôme obligatoire, au point de vue du Code civil. Elles en découleraient d'elles-mêmes, mais il faudrait laisser au temps le soin de faire son œuvre.

Lorsque, depuis des années, la qualité d'architecte sera bien définie et que, par suite, les textes de la loi ne s'appliqueront plus qu'à eux seuls, certaines responsabilités iniques qui pèsent sur notre profession ne pourront plus subsister.

Certes, nous ne rejetons pas toutes les responsabilités légales. Il en est qui honorent notre profession et, pour en abriter l'exercice, nous les revendiquons pour nous seuls.

Cette revendication nous paraît même être le meilleur argument en faveur de l'obligation d'un diplôme imposé par l'État. En effet, séparant l'esprit de la loi de la lettre imparfaite qui trahit cet esprit, il semble que la garantie que le législateur a voulue en établissant cette responsabilité s'augmenterait avec ce diplôme, sans que la liberté ait à souffrir.

Nous ne demandons pas, en effet, que la direction des constructions devienne un privilège. Nous demandons simplement que celui qui fait diriger une construction par un architecte non agréé ne puisse exercer aucun recours contre lui et reste directement responsable.

Mais, si nous acceptons les responsabilités les plus lourdes, pourvu que leur principe s'accorde avec le sentiment naturel de l'équité et ne choque pas le bon sens, si nous les revendiquons même pour nous seuls, que dire, par exemple, de la solidarité qui, aussi bien que certaines associations, lie un architecte à l'entrepreneur qu'il ne choisit pas?

Nous ne pouvons croire, en effet, que certaines jurisprudences provenant de certains préjugés répondent à ce qu'eût voulu le législateur s'il avait considéré la profession d'architecte telle qu'elle doit être exercée.

Qu'on nous permette un seul exemple sur l'énormité des préjugés qu'on rencontre à notre égard là où ils peuvent le plus étonner et le plus nuire.

Un ancien président de notre Société critiquait devant un conseiller à la Cour, les rigueurs d'un jugement faisant peser sur un de nos confrères la responsabilité d'un accident survenu à la suite de la chute d'un bloc de pierre échappé à un manoeuvre (accident dont notre confrère n'était coupable à aucun titre, que rien ne pouvait lui faire soupçonner et qu'il ne pouvait rien faire pour prévenir), et le conseiller répondait: « Mais, voyons, ce n'est pas pour votre travail seulement qu'on vous paye vos cinq cent !!! Il y a là aussi comme une sorte d'assurance qui couvre le propriétaire contre tous les risques. »

En somme, nous espérons que le diplôme obligatoire amènera, avec le temps, certaines réformes nécessaires dans l'application de la loi aux seuls architectes; mais, sans attendre ce jour, nous réclamons pour nous, avec les responsabilités qu'elle édicte, le titre qui s'y rattache et qui nous appartient.

Depuis qu'on a réglementé l'exercice de la médecine, le mot de médecin ne laisse place à aucune équivoque. A côté des médecins se trouvent des guérisseurs, des rebouteux et des somnambules, comme auprès des avocats nous trouvons des agents d'affaires.

Nous aurons probablement toujours des bâtisseurs à côté de nous, mais la confusion sera évitée, et ce sera affaire à eux de s'appeler constructeurs, agents de la bâtisse, ou de choisir tous autres noms à leur gré, pourvu que ce ne soit pas le nôtre.

Pour terminer et répondre à la dernière demande du questionnaire, nous disons que *l'effet du diplôme devrait être suspendu pour fautes graves, incapacité notoire ou manquements aux devoirs professionnels.*

Nous n'indiquerons pas quelle juridiction aurait à en connaître, mais nous croyons que, pour offrir des garanties suffisantes et éviter certains excès, *elle devrait être à deux degrés, et que le gouvernement devrait être représenté dans la juridiction supérieure.*

Pour la Commission, composée de MM. ÉCHERNIER, BOURBON, COQUET, MONCORGER et ANDRÉ :

Le Rapporteur, G. ANDRÉ.

POUR COPIE CONFORME :

Le Président, JOURNOUD.

CLIENTÈLE D'ARCHITECTE ¹

La clientèle constitue une des plus grandes préoccupations de l'architecte. N'a pas de clientèle qui veut; en tout cas, elle est indispensable pour l'exercice de la profession d'architecte. Au contraire de l'artiste peintre, par exemple, qui peut se produire avec sa couleur, ses pinceaux, sa toile, la nature ou son imagination, l'architecte a besoin, pour exercer sa profession, d'un champ d'opérations, vaste ou restreint, qui ne peut lui être fourni que par une personne tierce plaçant en lui sa confiance, lui communiquant ses projets, lui ouvrant sa bourse et lui livrant un terrain sur lequel l'œuvre projetée sera réalisée. En cela, la situation d'un architecte a quelque analogie avec le sculpteur qui ne peut produire sans pierre, marbre, bronze, etc., ou avec l'auteur dramatique qui a besoin d'une scène, d'acteurs et d'auditeurs ou, enfin, avec le médecin à qui il faut des malades, etc.

En résumé, pour pratiquer, il faut à l'architecte deux choses qui se font de plus en plus rares, *le terrain et l'argent*. Seul, le client peut fournir à l'architecte ces deux éléments de production, à moins qu'il n'opère pour son compte personnel et ne se fasse son propre client : ce que, entre parenthèses, il ne devra faire qu'à bon escient, après mûre réflexion et, en tout cas, après quelques années d'exercice et sur une petite échelle.

La clientèle, en résumé, et au premier chef, constitue donc un besoin impérieux pour l'exercice de la profession d'architecte. Faut-il faire cette clientèle ou l'acheter? Si on opte pour le premier moyen, comment s'y prendra-t-on? Si on préfère le second, quelles seront les précautions à prendre? Dans un cas comme dans l'autre, comment conservera-t-on ou développera-t-on cette clientèle? Quels seront les éléments de succès?

Ce sont là autant de points fort différents et très intéressants qu'il importe d'étudier pour le plus grand bien de nos lecteurs; cette étude va faire l'objet des paragraphes ci-après :

I. CLIENTÈLE FORMÉE

La clientèle étant, en général, attachée à la personne, il est préférable de tenter de l'acquérir par le travail, la lutte et le temps plutôt que de l'acheter. La capacité et l'honnêteté, qualités si précieuses et si rares, ne suffisent pas pour réussir; il faut encore qu'elles se concilient avec les relations du monde, l'esprit du temps, les allures, les bonnes manières, l'amour de l'art, l'ordre et l'économie.

Si cet ensemble de qualités est soutenu, encouragé et développé par les relations, les parents ou alliés, ou par les souvenirs de jeunesse ou de collège, la réussite ne saurait faire aucun doute.

¹ Extrait du *Dictionnaire des Connaissances utiles et conseils pratiques* par O. Masselin. Un vol. grand in-8° de 612 pages. Paris, André Daly fils et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles.

Si, avec tout cela, le débutant possède assez de rentes pour vivre, la mesure sera comble : les portes s'ouvriront devant lui, les écueils disparaîtront, les clients abonderont et les projets élaborés réussiront. En cela, comme ailleurs, l'eau ira toujours à la rivière. Et, pour peu que la première œuvre soit, sinon réussie, tout au moins satisfaisante, les approbations ne feront pas défaut, les louanges ne manqueront pas et la renommée s'établira. Encore une œuvre de même force et le jeune architecte verra défiler dans son cabinet les brebis de Panurge. Un architecte qui, dans ces conditions, ne réussirait pas serait mal venu à se plaindre : d'abord parce qu'étant fortuné il n'a qu'à travailler pour se distraire sans aucun souci de clientèle; ensuite, parce qu'étant secondé autant que possible par les circonstances, il serait, dans ce cas, le propre artisan de son insuccès. Si l'architecte fortuné nous occupe, il ne saurait nous préoccuper car il ne connaît pas, et ne connaîtra jamais s'il sait conserver son avoir, la lutte pour la vie. Aussi nous réservons-nous, et tout spécialement, pour le jeune postulant sans ressources, luttant pour l'existence, depuis longtemps déjà, et voulant s'affranchir du joug qui pèse sur lui; à celui-ci nous réservons les observations suivantes :

A défaut de fortune ou d'aisance tout être humain peut ou doit posséder deux qualités bien puissantes qui sont : l'honneur et l'intelligence; ces deux qualités engendrent la loyauté, les belles manières, la correction, le travail, la capacité, la persuasion et l'habileté. En architecture, comme en science et en bien des choses d'ailleurs, le tout est de s'attacher à un maître et de suivre ses destinées professionnelles. La plante ne vit qu'au soleil. Le maître, s'il est autorisé, doit forcément avoir du succès et être bienveillant pour son élève; il éclaire l'esprit de celui-ci, met en relief ses qualités, les développe, corrige ses défauts, l'illustre de son nom, trace sa route et fait éclore des projets qui, peut-être, seraient toujours restés à l'état d'ébauche. Puis, le maître n'est pas éternel; il n'est pas infatigable; un jour viendra où, accablé par la fatigue ou les infirmités, il devra abdiquer en faveur de quelqu'un. Ce quelqu'un sera tout indiqué. Son choix se portera inévitablement sur son élève favori, son collaborateur dévoué, son ami toujours, presque son fils quelquefois. Sans doute il faudra de la patience, beaucoup de persévérance, une forte dose de modestie, des privations de toutes sortes pendant de longues années, des déboires quelquefois, de l'obéissance toujours; mais comme ici-bas rien ne s'acquiert sans peine et, qu'en échange, tout vient à celui qui sait attendre, il faudra bien alors que le succès couronne le travail et la persévérance.

A défaut de ce premier moyen, et sans aspirer à succéder au maître éminent, tout au moins peut-on fréquenter ce maître pendant plusieurs années pour se fortifier, recueillir de bons conseils, prendre l'habitude des bons principes, apprendre la pratique, la connaissance des hommes du métier, etc.

Beaucoup d'architectes de mérite ont commencé comme cela. Sans abandonner sa belle clientèle, le maître leur a cédé les petits travaux en province ou quelques réparations à faire; ils ont trouvé dans cet embryon de clientèle des éléments à développer. L'occasion leur a été ainsi offerte de se distinguer aux yeux de ces premiers clients qui, s'ils ont été satisfaits, les ont recommandés à leurs amis et connaissances. La grosse boule de neige n'a pas commencé autrement. C'est là un second moyen sûr et à la portée de beaucoup de jeunes gens. Ceux qui, au début, ont été sous-inspecteurs, inspecteurs, ou même simplement attachés à une agence d'architecte, peuvent se rendre compte du bien fondé des observations qui précèdent.

A défaut de ce second moyen, les concours publics peuvent offrir aux jeunes architectes studieux l'occasion d'appeler l'attention publique sur eux; les revues et journaux en rendront compte et, sans compter qu'ils pourront être chargés de l'exécution de leur

projet primé, ce premier succès leur donnera la conscience de leur valeur personnelle et l'assurance qui fait si souvent défaut aux jeunes. Dans ces conditions, un premier succès obtenu fait taire les mauvaises langues, confond les envieux et rétablit l'équilibre rompu. Si le lauréat fait ensuite exécuter parfaitement son projet, s'il évite les dépassements de dépenses prévues, s'il ne commet aucune faute grave, vice de construction ou mal-façon : et si, pour tout dire, il a fait preuve de loyauté et de capacité dans l'accomplissement de son œuvre, le premier pas de sa carrière, le plus difficile, sera franchi. Désormais, la route à suivre sera de lui connue et facile à suivre.

En dehors de ces trois moyens, dont les deux derniers seulement sont à la portée de tous, nous n'entrevoions pour réussir que le hasard, la chance ou l'intrigue.

L'amitié d'un personnage en vue, les sympathies d'un fonctionnaire élevé, les recommandations des uns et des autres, la fréquentation du monde, l'amitié d'un artiste et surtout d'une artiste le patronage d'une sommité quelconque, l'appui de la presse ou un événement inattendu, etc., etc. peuvent procurer au jeune architecte l'occasion de se mettre en relief. Qu'il y ait chance ou hasard l'occasion de se produire peut se présenter.

Quant à l'intrigue il faut, pour en tirer parti et se produire, outre la chance ou le hasard, une certaine dose de fourberie, d'hypocrisie et d'aplomb, le sourire aux lèvres, la bouche en cœur, les protestations d'amitié, l'eau bénite de cour, les promesses fallacieuses, le cœur sec, etc., etc. : c'est-à-dire s'abaisser à toutes sortes de démarches et petites manœuvres auprès des futurs clients, avec emploi de mauvais procédés à l'égard des confrères. Tout cela peut tenir lieu de hasard et de chance, même de capacité et d'honnêteté. Je connais quelques architectes connus qui ne doivent leur succès qu'à de pareils procédés. La partie du public qui est bête à l'excès, a toujours préféré et préférera toujours à l'architecte loyal, savant et modeste tout autre qui sera flatteur, ignorant, aura l'échine souple, le verbe facile et le corps plein de vérités, car il n'en sera jamais sorti une de sa bouche.

Les architectes connus qui sont arrivés par l'intrigue n'ont, le plus souvent aucun talent ; ils ont été marguilliers, ce qui leur assure bon accueil auprès du président d'un tribunal qui les bombarde expert et, aussi, auprès du curé qui leur confie les travaux de la fabrique et ceux de quelques clients fervents. A défaut de fréquenter l'église, ces néo-architectes se sont occupés d'élections politiques pour avoir l'appui de l'élu et des fonctionnaires dont la situation dépend d'un vote de cet élu. Par des réceptions nombreuses, ces mêmes architectes se font des amis. En outre, ces réceptions leur procurent l'occasion de dénigrer l'œuvre d'un confrère, de s'appesantir sur ce que l'on appelle les dépenses exagérées d'une construction, le manque de goût, la mauvaise distribution. Ils fréquentent les artistes et les coulisses des théâtres, ils ne manquent pas une séance de l'Institut, font partie de tous les comités, banquets et assemblées imaginables. Si, avec cela et bien d'autres choses encore, ils adorent les vieilles coquettes, ont mille soins pour elles, se montrent en leur compagnie en public, etc., etc., le succès n'est pas douteux. Tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, soyez convaincu qu'un succès immense couronnera notre homme, et que ses victimes seront les premières à s'incliner devant son omnipotence, sauf à le maudire en silence et à le détester souverainement.

(A suivre.)

Les colonnes de la CONSTRUCTION LYONNAISE étant ouvertes à tous ses abonnés, l'Administration déclare que les opinions émises dans les articles qui lui sont envoyés et que son impartialité lui fait un devoir de publier, doivent être considérées comme étant personnelles à leurs auteurs et ne l'engagent en rien.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 20 octobre 1891. — Hospices civils de Lyon. Adjudication : 1° une parcelle de la masse n° 31. Superficie : 216 mètres 40 décimètres. Mise à prix : 25.968 fr., soit 120 fr. le mètre carré.

Confins : au midi, sur 8^m,78, la rue Cuvier ; au levant, sur 24^m,20, l'immeuble appartenant aux héritiers Gay ; au nord, sur 9^m,10, les immeubles appartenant à MM. Malet frères et à M. Ferrière ; et au couchant, sur 24^m,22, l'immeuble appartenant à M. Bonnet.

Acq. MM. Malet frères, sur la mise à prix de 26.500 fr., soit 122 fr. 45 le mètre carré.

2° Une parcelle de la masse n° 53. Superficie : 598 mètres 70 décimètres. Mise à prix : 89.805 fr., soit 150 fr le mètre carré

Confins : au couchant, sur 41^m,10, la rue Pierre-Corneille ; au nord, sur 14^m,04, la rue Fénélon ; au levant, sur 18^m,22 ; encore au nord, sur 0^m,95, un immeuble appartenant à M. Ollivier ; encore au levant, sur 22^m,35, une cour commune indivise entre tous les acquéreurs des parcelles de la masse n° 53 ; et au midi, sur 15 mètres, une parcelle vendue à M. Roubellat.

Acq. MM. Clermont père et fils et M. Bach, sur la mise à prix de 89.900 fr., soit 150 fr. 15 le mètre carré, plus 5.000 fr. pour la cour commune.

3° Une parcelle de la masse n° 59. Superficie : 705 mètres 60 décimètres. Mise à prix : 130.536 fr., soit 185 fr. le mètre carré.

Confins : au nord, sur 25^m,80, la rue Fénélon ; au couchant, sur 36^m,46, l'avenue de Saxe ; au midi, sur 15 mètres, une parcelle vendue à M. Clermont ; au levant, sur 20^m,75 ; et encore au midi, sur 10^m,10, la portion de la masse n° 59 à affecter à une cour commune ; et au levant, sur 15^m,41, une parcelle de la masse vendue à M. Grand-Claude.

Acq. M. A. Clermont père, sur la mise à prix de 175.600 fr., soit 248 fr. 87 le mètre carré.

Ain. — Le 7 octobre. — Préfecture. Route nationale n° 84. Construction de trottoirs et de caniveaux pavés dans la traverse de Collonges. Mont., 41.000 fr. M. Jean-Marie Gallet, à Collonges, adjud. à 2 p. 100.

Ain. — Le 18 octobre. — Mairie de Chatillon-la-Palud. Construction d'écoles. Mont., 13.540 fr. M. Jules Lambert, à Priay, adjud. à 1 p. 100.

Isère. — Le 9 octobre. — Préfecture. Route nationale n° 85. Rechargement de la chaussée entre la gare de Vizille (14 kil.), et Vizille (16 kil. 600). Mont., 14.000 fr. M. Grandmaison, à Vif, adjud. à 3 p. 100.

Isère. — Le 11 octobre. — Mairie d'Auris-en-Oisans. Restauration de l'église. Mont., 16.513 fr. 82. M. Antonioti, à Freney-d'Oisans, adjud. à 15 fr. 20 p. 100.

Loire. — Le 3 octobre. — Préfecture. Travaux de construction de l'artère de Mornand (canal du Forez), sur une longueur de 972 m. 70. Mont., 6.700 fr. M. Mourdon, à la Valla, adjud. au prix du devis.

Saône-et-Loire. — Le 28 septembre. — Hôtel de ville de Macon. Travaux de partage en grès. Mont., 15.311 fr. 34. M. Philippe Ramel, à Lyon, 37, rue de la Pyramide, adjud. à 15 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 2 octobre. — Préfecture. Ponts et chaussées. Canal du centre. Travaux d'amélioration. Mont., 120.000 fr. M. François Tabard, à Gonzant (Creuse), adjud. à 20 p. 100.

Savoie. — Le 26 septembre. — Préfecture. Route nationale n° 6. Construction d'un aqueduc destiné à recueillir les eaux pluviales à l'origine de la traverse de Chambéry. Mont., 11.500. M. Nouvellement, à Chambéry, adjud. à 2 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 5 novembre, 3 h. — Hôtel de ville de Lyon. Place de Lyon. Service de l'artillerie. Entretien de couvertures de bâtiment. Le public est prévenu que le 5 novembre 1891, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique dans une des salles de la mairie de Lyon (hôtel de ville) à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux à exécuter dans la place de Lyon pour l'entretien des couvertures des bâtiments de l'artillerie pendant les années 1892 à 1894 inclus.

Ces travaux évalués à la somme de 25.903 fr. 24 seront adjud. en un seul lot.

La durée de l'entreprise sera de trois années, à compter du 1^{er} janvier 1892.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef du service des bâtiments à l'arsenal de Perrache, avant le 28 octobre 1891, les pièces énumérées aux articles 5, 6, 7, de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service des bâtiments à l'arsenal (2, rue Bichat), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir.

Les personnes qui désireraient se procurer une affiche pourront l'obtenir en en faisant la demande par lettre affranchie à M. le chef du service des bâtiments de la direction d'artillerie de Lyon.

Rhône. — Mercredi 18 novembre, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. Entretien des chaussées pavées en cailloux roulés et étatés et des chaussées en empierrement des six arrondissements de la ville de Lyon. — 1^{er} lot comprenant les 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements. Mont., 40.000 fr. Cant., 2.000 fr. — 2^e lot comprenant le Parc et les 2^e et 6^e arrondissements, ainsi que l'enceinte et le boulevard de l'Hippodrome du Grand-Camp. Mont., 50.000 fr. Cant., 2.500 fr. — 3^e lot comprenant le 3^e arrondissement. Mont., 35.000 fr. Cant., 1.750 fr.

Le cahier des charges et bordereau de prix relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Drôme. — Lundi 9 novembre. — Préfecture. Travaux d'entretien et de réparations à exécuter aux bâtiments départementaux en 1892, 1893 et 1894. Ces travaux sont divisés en cinq lots et sont évalués pour les trois années, ainsi qu'il suit : 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Valence, 5.000. Die, 1.000. Montélimar, 1.200. Nyons, 600. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture, etc. Valence, 5.000. Die, 1.000. Montélimar, 1.200. Nyons, 600. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Valence, 5.000. Die, 1.000. Montélimar, 1.200. Nyons, 600. — 4^e lot. Ferblanterie, plomberie, etc. Valence, 5.000. Die, 1.000. Montélimar, 1.200. Nyons, 600. — 5^e lot. Serrurerie et sonneries électriques. Valence, 5.000. Die, 1.000. Montélimar, 1.200. Nyons, 600.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Drôme. — Samedi 14 novembre, 2 h. 1/2. — Préfecture. Travaux sur routes départementales n° 6 et 14. — 1^{er} lot. Route n° 6. Rectification entre les bornes kilométriques 2 k. 707 et 6 k. 315 sur une longueur de 3.513 m. 80. Travaux à l'entreprise,

115.354 fr. 58. Somme à valoir pour travaux imprévus, 6.645 fr. 42. Total, 122.000 fr. Caut., 3.000 fr. — 2^e lot. Route 14. Réfection de la chaussée entre les bornes kilométriques 2 et 19. Travaux à l'entreprise, 13.579 fr. Somme à valoir pour travaux imprévus, 5.421 fr. Total, 19.000 fr. Caut., 400 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et dans ceux de M. Auric, ingénieur ordinaire à Montélimar, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Isère. — Vendredi 6 novembre, 2 h. — Préfecture. — Travaux de défense sur la rive gauche de la Bonne, commune de Valbonnais. Dépenses à l'entreprise, 19.917 fr. 70. Somme à valoir, 3.582 fr. 30. Total, 23.500 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr. Cautionnement définitif, 600 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^o de la préfecture ; 2^o de M. Canat, ingénieur des ponts et chaussées, rue Lesdiguières, 31, à Grenoble.

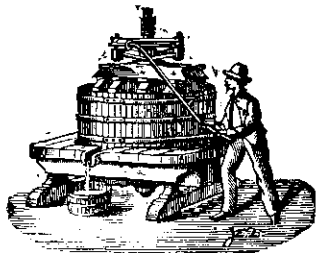
Loire. — Dimanche 29 novembre, 2 h. — Mairie de Saint-Laurent-Rochefort. Construction d'un nouveau cimetière. Le 29 novembre 1891, à 2 heures du soir, aura lieu en la mairie de Saint-Laurent-Rochefort, canton de Boën (Loire), l'adjudication des travaux pour la construction d'un nouveau cimetière. Fouilles, 273 fr. 42. Maçonnerie en béton, 257 fr. 60. Maçonnerie ordinaire, 2.640 fr. 03. Maçonnerie de pierres de taille, 273 fr. Maçonnerie de pisé, 262 fr. 20. Couverture des murs, 329 fr. 49. Portail en fer, 310 fr. Somme à valoir pour travaux imprévus, 654 fr. 26. Montant des travaux, 5 000 fr. Cautionnement, 145 fr.

Les pièces du projet sont déposées à la mairie.

Savoie (Haute-). — Jeudi 5 novembre, 11 h. — Sous-préfecture de Thonon. Construction d'une école de garçons à Bugève. Mont., 14.729 fr. 14. A val., 770 fr. 86. Total, 15.500 fr. Caut., 775 fr. Ce certificat sera visé par M. Guy, agent-voyer, à Thonon-les-Bains.

Renseignements à la sous-préfecture.

VERMOREL CONSTRUCTEUR
Villefranche, (Rhône)



PRESSOIRS

Perfectionnés garantis

Transformations et Réparations
DES PRESSOIRS

VIS ET FERRURES, POMPES A VIN

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, rue Hautefeuille (près du boulevard Saint-Germain), à Paris

La Machine à vapeur, par A. WITZ, docteur ès sciences, ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'École industrielle de Lille. 1 vol in-16 de 234 p., avec 80 figures, de la *Bibliothèque des Connaissances utiles*. Cartonné. 4 fr.

Ce livre est destiné à mettre à la portée de tous, la théorie et la pratique des machines à vapeur.

La partie descriptive a été plus largement développée que le reste. Mais si certains sujets n'ont été qu'effleurés, rien d'essentiel n'a été omis.

Les premiers chapitres sont consacrés à la théorie générale et à la théorie expérimentale de la machine à vapeur. Vient ensuite la détermination de la puissance, et la classification des machines. Puis l'auteur étudie la distribution par tiroirs, la distribution à dé clic et les organes de la machine à vapeur.

Le chapitre suivant consacré aux types de machines est le plus développé : On y trouvera la description des machines Watt, Hornsby, Chaligny, Bonjour, Windsor, Satre, Duvergier, Quéruil, Buffaud et Robatel, Davey, Paxman, Weyher et Richemond, Corliss, Farcot, Dujardin, Sulzer, Fives-Lille, Jean et Peyrusson, Wheelock, Bietrix, etc.

Viennent ensuite les machines à grande vitesse, verticales et horizontales, — les machines locomobiles, demi-fixes et servo-moteurs, — les machines rotatives et les turbo-moteurs.

L'ouvrage se termine par la statistique des appareils à vapeur en France et par les décrets sur l'emploi des générateurs et récipients et des chaudières à vapeur.

On trouvera donc dans l'ouvrage de M. Witz, sous une forme élémentaire, un exposé complet de la question.

Plus de 80 figures intercalées dans le texte ajoutent encore à l'intérêt du livre.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 3342

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEAUGEON AINÉ**, entrepreneur et marchand de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

GUILLOT (M.), entrepreneur. Bureaux 6, quai Claude-Bernard, Lyon. — Fourniture de graviers et sable pour bétons et maçonneries. — Petits graviers pour travaux de dallage d'asphalte, de pavage pour allées de jardin, etc. — Cailloux et pavés choisis pour cours, scurries, rigoles. — Entrepôts : pont de la Guillotière, Quai de la Charité, bas port (en face la Manufacture des tabacs).

FABRIQUE DE CORDAGES

PAYET FILS, 22, chemin de Grange-Rouge, 28, chemin des Alouettes, LYON-Monplaisir. Spécialité pour construction, Maçonnerie, Charpente. Cordes et Ficelles. Appareils pour la Gymnastique. Boite : 132, Grande rue de la Guillotière.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

JUMEAU (E.) rue Cuvier, 87, LYON. Sculpture, Peinture, Mosaïque, Céramique. Dessins et Décorations sur commandes. Nouveaux genres de décorations mosaïques pour plafonds et cloisons, syst. Bt. S. G. D. G. en France et à l'Étranger. Expéditions, Déplacements.

VEUVE ANDRÉ DURET, 83, cours Lafayette, LYON. Sculpture, Marbrerie et Fumisterie, Dallages en tous genres, Ballustrades, Comptoirs, Cheminées, Tables pour cafés, Autels, Chaires, Bénitiers, Tombeaux, Fonts Baptismaux. Scierie hydraulique à Font-de-Chéruil (Isère). boîtes ; place des Cordeliers, 3, place Bellecour, 19 et place des Terreaux, 6.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLÉS, **GUICHARD Père et Fils**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers.

MONTCHANIN, anciens établissements Ch. Avril. Entrepôt général de Lyon : quai Saint-Vincent, 8, Bureau et magasin d'échantillons : rue du Commandant-Dubois, 1 (près de la nouvelle préfecture). Tuiles, briques poterie de bâtiment. Tuyaux en terre cuite vernis intérieurement, etc.

CANCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 35. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques, Carreaux ordinaires rouges et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre molle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône), près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la Maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

CARRELAGES

SANDROT (J.). Manufacture de Carrelages mosaïques perfectionnés brevetés s. g. d. g. Fabrique et magasin : rue de la Pépinière (avenue Thiers), GRENOBLE (Isère). Envoi franco de l'album.

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Roudy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges imodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CONSTRUCTION MÉCANIQUE

DELACQUIS (J.), 3, rue du Château, près le cours Gambetta, Lyon. 18 médailles or et argent. Fournisseur de l'État et des hospices civils, breveté S. G. D. G. Matériels complets pour entrepreneurs : **Bétonnières** circulaires à grand travail, nouveau système breveté S. G. D. G., pour béton, chaux, ciment et machefer, etc., etc.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

BATY, (J.) Scieries à Bulle (Suisse), bureau à Lyon, 217, avenue de Saxe.

TÉLÉPHONES

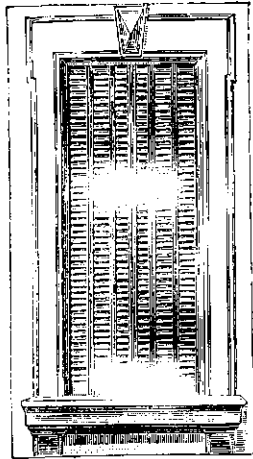
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES. Agence régionale, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Charnioux représentant pour Lyon et la région. — Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs. Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc. **Téléphones domestiques** remplaçant avantageusement les **Porte-Vois ordinaires** pour appartements, usines, châteaux etc. **Téléphones « Ader »** et autres adoptés par l'Adon des Postes et Télégraphes dans les Réseaux de l'État. Cables pour Lumière électrique etc.

CIE CONTINENTALE ÉDISON. — Eclairage électrique. Transport de force. Electrolyse. — AGENCE DE LYON 68, rue de l'Hôtel-de-Ville.

FERMETURES EN FER ET EN TOLE D'ACIER ONDULEE

NOUVEAUX SYSTEMES RAPIDES ET SILENCIEUX (BREVETÉ S. G. D. G.)

Persiennes brisées tout Fer et Fer et Bois (Modèles déposés)



USINE A VAPEUR

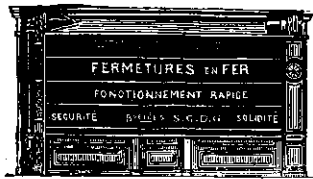
J^h JAY & JALLIEFFIER

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

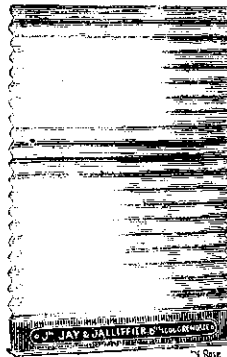
GRENOBLE

SUCCURSALE:

MARSEILLE, 18, Vieux Chemin de Rome



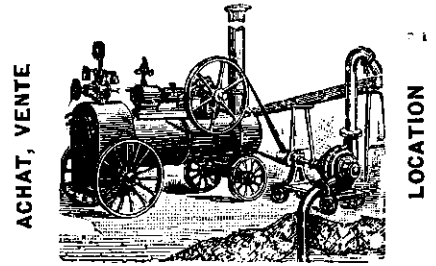
2 MÉDAILLES D'OR
Paris 1890



Représentant à Lyon: M. BUY, 13, rue du Bas-Port, 13, Lyon

MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX



ACHAT, VENTE

LOCATION

Pompes Letestu, Dumont et autres.
Grues roulantes, pivotantes, fixes et à vapeur.
Machines fixes, avec ou sans condensation.
Treuils fixes et roulants.
Chaudières Tubulaires, à foyer intérieur et à bouilleurs.
Wagons et Matériel Décauville.
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

Étude de M^e MIOT, notaire à Tournus

VENTE AMIABLE

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

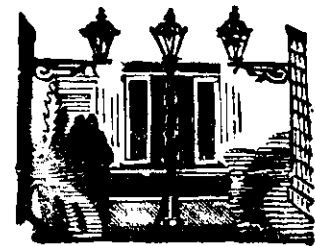
D'UNE MAGNIFIQUE

USINE

sise à Tournus (Saône-et-Loire), sur la route national n° 6, à proximité de la Saône et du chemin de fer P.-L.-M. appartenant à la Compagnie française des eaux de-vie L. Teillard; comprenant: vastes magasins et dépendances pouvant servir à l'exploitation d'une industrie quelconque: commerce de vins et liquides, distillerie, ateliers de mécanique, etc.; représentant une surface totale de 4.233 mètres carrés.

On vendrait, avec ou séparément, une machine à vapeur de la force de 7 chevaux, avec accessoires: chaudière, réchauffeur, pulsomètre, etc.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Miot, notaire à Tournus, et pour traiter, à M. Broyer, directeur de la Compagnie française, à Tournus, ou à M. Blanc, architecte à Tournus.



ECLAIRAGE PUBLIC

DES COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tenir liban sur demande. Délivrance par le titulaire et la Patrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).

NOUVEAU GENRE DE DÉCORATIONS MOSAIQUES POUR PLAFONDS & GLOISONS

BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

E. JUMEAU, SCULPTEUR

87, rue Cuvier à LYON

Ce nouveau système est employé avec de grands avantages, quant à la durée qui est indéfinie, tous les ornements étant incrustés et non peints. — pouvant remplacer la peinture décorative riche, la faïence, la mosaïque avec de très grands avantages quant au prix, la durée indéfinie et le côté artistique.

L'EXÉCUTION TRÈS RAPIDE D'APRÈS LES DE SINS OU LES IDÉES DES CLIENTS, EN CARREAUX MATS OU BRILLANTS D'UNE DURETÉ COMPARABLE AU MARBRE.

Envoi franco d'échantillons sur demande

On peut obtenir par ce procédé des décorations de la plus grande richesse à des PRIX VARIANT DE 30 A 70 0.0 MOINS ÉLEVÉS que les décorations riches connues jusqu'à ce jour

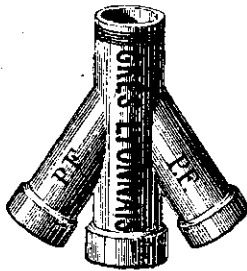
GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPÉCIALE DE

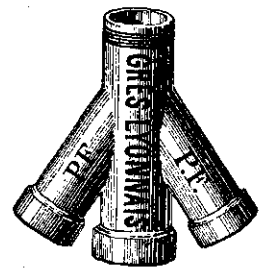
TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses



MARQUE DÉPOSÉE



MARQUE DÉPOSÉE

PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)